

**DACP**

**REF : DACP2012052**

**Signataire : ED/ESP**

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET : Marché de relevés, numérisation et prestations topographiques. Années 2013 à 2016. Approbation du projet de marché.**

**EXPOSE :**

Différentes opérations de construction, de réhabilitation ou de réaménagement de locaux existants sont en cours d'études et nécessitent des relevés topographiques et / ou des plans et coupes de bâtiments.

Afin de satisfaire ces besoins, il y a lieu de passer un marché à bons de commande sur procédure adaptée, conformément aux articles 26 à 28 du Code des marchés publics et à l'article 4 du guide des procédures interne, adopté par le Conseil municipal le 30 avril 2009.

Le marché est passé pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'une années, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Il comporte les lots et seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Relevés et numérisation

Seuil minimum : 8 000 € HT

Seuil maximum : 34 000 €

- Lot n°2 : Prestations topographiques

Seuil minimum : 4 000 € HT

Seuil maximum : 15 000 € HT

L'étendue de la prestation à réaliser, dépendante des opérations retenues au budget primitif 2013 (et suivants) et des diverses études de faisabilité, susceptibles de fluctuer, l'évaluation quantitative précise ne peut donc être réalisée lors de la consultation. C'est pourquoi il existe un fort écart entre les seuils minimums et maximums de chacun de ces deux lots.

Pour rappel, la ville n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum annuel fixé ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Ces dépenses seront imputées aux natures 2031 ou 2313 et aux fonctions relatives aux opérations, sur le budget communal des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de marché relatif aux relevés, la numérisation et les prestations topographiques pour les années 2013 à 2016.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012052

Signataire : ED/ESP

**OBJET : Marché de relevés, numérisation et prestations topographiques. Années 2013 à 2016.  
Approbation du projet de marché.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 26 à 28 ainsi que l'article 4 du Guide des procédures adaptées, adopté par le Conseil municipal le 30 avril 2009,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché relatif aux relevés, la numérisation et prestations topographiques, passé sur procédure adaptée pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'une année, trois fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est alloti. Il comporte les seuils annuels suivants :

- lot n°1 : relevés et numération

Seuil minimum : 8 000 € HT

Seuil maximum : 34 000 € HT

- lot n°2 : prestations topographiques

Seuil minimum : 4 000 € HT

Seuil maximum : 15 000 € HT

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué